

Un Fauteuil Pour Trois
SAS au capital de 2000 euros, en liquidation
Liquidateur : Mme Andant née De Smet Evelyne
RCS Rodez 888893880

Procès-verbal de l'assemblée générale du 02/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux Juin à dix-neuf heures, les associés de Un Fauteuil Pour Trois, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros divisé en 100 actions de 20 euros chacune, en liquidation suite à une dissolution amiable, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social sur la convocation de Mme Andant Evelyne, liquidateur, et conformément aux statuts.

Sont présentes Mme Andant Evelyne née De Smet, liquidateur et associée, titulaire de 50 actions et Mme Christina Nielsen, associée, titulaire de 50 actions, soit un total de 100 actions composant l'intégralité du capital social et des droits de vote. L'Assemblée ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le liquidateur met à disposition de l'assemblée son rapport de liquidation, les comptes de liquidation au 02/05/2025, les comptes 2024, exercice réalisé après dissolution, le bilan, les annexes, le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée et rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée : approbation des comptes 2024 ; approbation des comptes de liquidation ; répartition du solde de liquidation le cas échéant ; quitus au liquidateur et constatation de la clôture de la liquidation ; pouvoir à Mme Andant Evelyne pour accomplir les formalités de radiation.

Sont ainsi adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution : L'assemblée des associés donne acte au liquidateur de ce que les dispositions légales et statutaires concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées.

Deuxième résolution : L'assemblée des associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et qui font apparaître une perte de 675 euros. L'assemblée des associés approuve les comptes de liquidation au 02/05/2025 qui font apparaître un bénéfice comptable de 1742 euros. Après apurement de l'actif et du passif, les comptes de liquidation font apparaître un mal de liquidation comptable de 2000 euros, soldé de tout compte.

Troisième résolution : L'Assemblée Générale donne quitus au liquidateur Mme Andant pour les comptes de l'exercice 2024 et pour les comptes de liquidation et la décharge de son mandat de liquidateur. L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation. En conséquence, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour. L'assemblée donne tout pouvoir à Mme Andant evelyne pour effectuer les formalités de radiation.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal établi sur une page qui, après lecture, a été signé par les associés.

Mme Andant Evelyne



Mme Cristina Nielsen

